

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU LOIRET

**COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024****Nombre de conseillers :**

- en exercice : 23
- présents : 17
- absents : 6
- pouvoirs : 2
- votants : 19

Le quorum est atteint.

- pour : 17
- contre : 0
- abstention : 2

Date de convocation :

18 septembre 2024

Aujourd'hui, lundi 23 septembre 2024 à 18 h 15, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Vincent MICHAUT, Maire.

Étaient présents : M. BERTHIER, M. CHABASSOL, Mme COULMEAU, M. DELPLANQUE, M. GABEAU, M. GIRBE, M. MARSEILLE, M. MICHAUT, M. NICOLAUD, Mme NICOLAUD, Mme PEIXOTO, M. POUGET, M. PREVOT, Mme RENAUD, Mme RIBEIRO, Mme SOREAU, M. VASSELON.

Étaient absents : Mme DURAND, Mme GADOIS, M. LETOURNEUR, Mme MELINE, M. PINTO, M. TOUSSAINT.

Ont donné pouvoir : M. LETOURNEUR à M. VASSELON, M. TOUSSAINT à M. MARSEILLE.

Secrétaire de séance : Mme NICOLAUD.

OBJET : FINANCES - BUDGET 2024 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Suite au vote du budget supplémentaire, de nouvelles décisions intervenues dans l'année appellent à ajuster les crédits votés par voie de décision modificative.

Ainsi, la cession de la parcelle AM 379 située rue du 11 novembre 1918, autorisée par la délibération n°11-2024, est intervenue par acte notarié du 17 mai 2024. Cette parcelle n'est pas présente dans l'inventaire comptable de la collectivité et la cession ne peut donc pas être comptabilisée budgétairement.

Afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur concernant la comptabilisation des écritures en matière de patrimoine, il s'avère nécessaire de réintégrer la parcelle dans l'inventaire pour sa valeur vénale définie lors de son acquisition, soit 455 €.

Le Conseil municipal a par ailleurs fait le choix d'accorder des subventions exceptionnelles supplémentaires à des associations communales. Il convient d'ajuster les crédits inscrits au compte 65748 en conséquence, et il est proposé de réduire les crédits prévus au compte 65888 pour assurer l'équilibre budgétaire.

La décision modificative est proposée en équilibre comme suit :

| Section | Sens | Chapitre | Compte | Montant |
|----------------|----------|---|--|----------|
| Fonctionnement | Dépenses | 65 - Autres charges de gestion courante | 65888 - Autres charges de gestion courante | - 1600 € |
| Fonctionnement | Dépenses | 65 - Autres charges de gestion courante | 65748 - Subv. de fonctionnement ... | + 1600 € |
| Investissement | Dépenses | 041 - Opérations patrimoniales | 2111 – Terrains nus | + 455 € |
| Investissement | Recettes | 041 - Opérations patrimoniales | 1328 - Autres subv. d'investissement ... | + 455 € |

VISAS

Vu les dispositions des Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-7 à 34 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°01-24 du 29 janvier 2024 portant approbation du budget primitif, reçue en Préfecture le 31 janvier 2024 ;

Vu la délibération n° 39-24 du 10 juin 2024 portant approbation du budget supplémentaire 2024, reçue en Préfecture le 14 juin 2024.

DÉLIBÉRATIF

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil municipal, décide :

- D'APPROUVER** la décision budgétaire modificative comme présentée ;
- DE DÉLÉGUER** Monsieur le Maire ou son représentant à l'accomplissement des formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint-Cyr-en-Val,

Le Secrétaire de séance,




Le Maire,

Vincent MICHAUT




La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-saintcyrenval.fr/>), faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux devant la Commune, sise 140, rue du 11 novembre 1918, 45 590 Saint-Cyr-en-Val ;
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans sis 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans. Ce dernier peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : <https://www.telerecours.fr/>